

## **ANNEXE III**

### **RÈGLEMENT D'EXAMEN**

## RÈGLEMENT D'EXAMEN

<b>Baccalauréat professionnel Services de proximité et vie locale</b>		Candidats voie scolaire dans un établissement public ou privé sous-contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public			Candidats voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de trois années d'activités professionnelles			Candidats voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef.	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée	
<b>E 1 Épreuve scientifique et technique</b>		<b>4</b>							
Sous-épreuve A1 : Cadre de l'action professionnelle	<b>U 11</b>	3	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF		
Sous-épreuve B1 : Mathématiques	<b>U 12</b>	1	Ponctuel écrit	1 h	Ponctuel écrit	1 h	CCF		
<b>E 2 Communication, médiation</b>	<b>U 21</b>	<b>3</b>	Ponctuel écrit	4 h	Ponctuel écrit	4 h	CCF		
<b>E 3 Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel</b>		<b>8</b>							
Sous-épreuve A3 : Réalisation d'actions professionnelles	<b>U 31</b>	4	CCF		Ponctuel oral	45 min.	CCF		
Sous-épreuve B3 : Préparation et mise en œuvre d'un projet d'activités, d'actions	<b>U 32</b>	4	CCF		Ponctuel oral	45 min.	CCF		
<b>E 4 Langue vivante</b>	<b>U 4</b>	<b>2</b>	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<b>E 5 Épreuve de français-histoire et géographie</b>		<b>5</b>							
Sous-épreuve A5 : Français	<b>U 51</b>	3	Ponctuel écrit	2 h 30	Ponctuel écrit	2 h 30	CCF		
Sous-épreuve B5 : Histoire et Géographie	<b>U 52</b>	2	Ponctuel écrit	2 h	Ponctuel écrit	2 h	CCF		
<b>E 6 Épreuve d'éducation artistique-arts appliqués</b>	<b>U 6</b>	<b>1</b>	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF		
<b>E 7 Épreuve d'éducation physique et sportive</b>	<b>U 7</b>	<b>1</b>	CCF		pratique		CCF		
<b>Épreuve facultative</b>									
Langue vivante (1)	<b>UF1</b>		Ponctuel Oral	20 min.	Ponctuel Oral	20 min.	Ponct. Oral	20 min.	

(1) Seuls les points au-dessus de 10 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme et l'attribution d'une mention.